



À l'attention de

Monsieur le Premier ministre

Copie à

Monsieur le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Madame la ministre de la réforme de l'État, de la Décentralisation, et de la Fonction publique

Monsieur le Directeur Général de Pôle emploi

Monsieur le Premier ministre,

Les organisations CGT, CGT-FO et SNU/FSU de Pôle Emploi ont pris la décision de ne pas signer l'accord qui leur était présenté par le directeur général de Pôle emploi dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire pour 2013.

Le directeur général de Pôle emploi s'appuie sur cette position pour indiquer qu'il ne versera pas la « Prime » qui constituait la seule mesure prévue par ce projet d'accord. Pour lui, seul un accord majoritaire aurait été de nature à aboutir à la signature d'un décret autorisant le versement de cette prime.

Pour notre part nous affirmons que la direction générale et ses tutelles ont la possibilité de verser unilatéralement cette prime. Cette non signature n'est en rien un obstacle à son versement, de nombreux exemples ont existé dans l'histoire du Régime d'Assurance Chômage et de l'ANPE.

Pour nous, l'objectif d'une NAO est de négocier une augmentation générale des salaires.

Nous constatons que la direction générale de Pôle emploi s'est refusée à négocier toute augmentation générale des salaires (valeur du point salaire, part fixe), tout comme le gouvernement s'est refusé à négocier toute augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Parce que nos organisations syndicales considèrent :

- que c'est plus de 6% d'augmentation salariale qu'il faudrait attribuer aux agents de Pôle emploi pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 3 ans,
- que ce n'est pas aux salariés de Pôle emploi de « payer » les embauches de Pôle emploi,
- que le chantage n'appartient pas à la négociation sociale,

- qu'il n'est pas acceptable, que les fonctionnaires et au-delà tous les salariés soumis à la tutelle directe ou indirecte de l'Etat, fassent toujours les frais de la crise économique et du remboursement de la dette des spéculateurs.

Les trois organisations syndicales qui ont refusé de céder au chantage à la signature de l'accord ainsi que Solidaires SUD Emploi (qui s'associe à ce refus) exigent la poursuite de véritables négociations salariales à Pôle emploi, tout comme les 6 fédérations de fonctionnaires, CFTC, CFE/CGC, CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires FP, l'exigent sur la valeur du point d'indice fonction publique dans leurs discussions avec le gouvernement.

Nous ne nous résoudrons pas à avaliser une politique d'austérité que nous combattons, au moment où la direction générale démonte l'*Accord séniors* de Pôle emploi et à la veille de l'ouverture des négociations sur la classification.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre, d'intervenir pour que s'ouvrent de véritables négociations salariales à Pôle emploi.

Vous voudrez bien noter, Monsieur le Premier ministre, qu'en tout état de cause les organisations syndicales soussignées appellent les personnels à préparer les conditions de la mobilisation pour défendre ces revendications.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre détermination à faire aboutir ces revendications.

Paris, le 27 mai 2013

Pour la CGT Pôle emploi
syndicat.cgt@pole-emploi.fr

Pour la CGT-FO Pôle emploi
syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

Pour le SNUTEFI/FSU
syndicat.snu@pole-emploi.fr

Pour SUD Emploi
syndicat.sud@pole-emploi.fr

N. B. : Ce courrier sera rendu public et porté à la connaissance de l'ensemble des personnels de Pôle emploi